

532

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. DE LAS CASES, tendant à ne décerner à un citoyen les honneurs du Panthéon que dix ans après sa mort. (N^o 421 et 423, année 1906.)

(Nommée le 14 décembre 1906.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Eugène LINTILHAC.
2^e — BOISSY D'ANGLAS.
3^e — BÉRENGER. *Président*
4^e — MAURICE-FAURE.
5^e — DE LAS CASES. *Secrétaire et Rapporteur*
6^e — VISSAGUET.
7^e — Paul LE ROUX.
8^e — Charles RIGU.
9^e — Emile GAYOT.



[Faint handwritten text or scribble]

[Faint handwritten text visible on the right edge of the page, including characters like 'O', 'C', 'L', 'E', 'V', 'I']

1
Commission relative aux Honneurs
du Pantheon

Seance du
Presente MM^{rs} d'Antelme, Bony d'Anglas, Ricq, Gayot
de Laume

M^r d'Antelme est oppose' au projet de loi. Ricq est favorable
Bony d'Anglas oppose'. de Les Cars favorable - Gayot id
Desaquet favorable
M^r de Les Cars est nomme' rapporteur M Berenger
premier.

de Les Cars